



SANTÉ SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SYNDICAT SANTE-SOCIAUX CFDT REUNION



28 mai 2018

HOSPITALIERS RESTONS VIGILANTS

La CFDT SANTE reste mobilisée et appelle les HOSPITALIERS à faire de même

Suite à la réunion qui s'est tenue le vendredi 25 mai 2018 entre les Organisations Syndicales, l'ARS-OI et les Directeurs d'établissements publics : un communiqué a été rédigé (Voir copie au verso).

Plus que jamais la VIGILANCE est de mise car les Ministères ne se sont pas encore prononcés sur « la définition du périmètre applicable à la désindexation ».

La CFDT SANTE veillera à ce qu'on ne vous berne pas et sera toujours présente pour défendre vos acquis.

Une décision nationale est attendue sur ce sujet et nos **POLITIQUES** doivent clairement se positionner sur le dossier de l'indexation des primes.

- Le sujet de l'indexation n'est pas complètement réglé.
- Un PRE est en cours au CHU de la REUNION.

C'est pour ces raisons, que la CFDT MAINTIENT ses préavis de GREVE

« S'engager pour chacun agir pour tous » notre devise prend tout son sens dans ce COMBAT !

Rejoignez-nous ENSEMBLE nous serons plus fort.

Syndicat Santé Sociaux CFDT CHU de la Réunion

Section Sud Fixe : 0262 35 92 47 Mobile : 0692 88 19 02 Section - Nord Fixe : 0262 90 52 47 Mobile : 0692 67 15 75

Email: com.cfdtsante.re@gmail.com - Facebook: <https://www.facebook.com/cfdtsante.re> - Site internet: <http://www.cfdtsante.re>

Service : Direction Générale

COMMUNIQUE

Une réunion s'est tenue ce jour, vendredi 25 mai 2018 associant l'ARS, les chefs d'établissements et les organisations représentatives du personnel de la fonction publique hospitalière de La Réunion.

A cette occasion, il a été rappelé en préalable qu'il n'y a pas de remise en cause de la majoration Outre-Mer, ni de l'indexation propre à La Réunion (13,8%), qui s'appliquent sur les éléments constitutifs de la rémunération des agents hospitaliers.

La définition du périmètre applicable à la désindexation a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).

La validation finale de ce périmètre est soumise au niveau national.

L'Etat est parfaitement conscient du caractère soudain du risque de désindexation de certaines primes et indemnités, et de l'impact significatif qu'il pourrait représenter pour les agents.

Pour autant, le caractère non réglementaire de ces indexations a été relevé par les comptables publics.

Ces éléments ont conduit à l'organisation d'une réunion interministérielle le 22 mai sous l'égide du cabinet du Premier Ministre. La recherche de solutions pour prendre en compte les effets de la désindexation de certaines primes et indemnités est engagée de façon concertée entre les ministères concernés.

Dans l'attente d'une proposition ministérielle qui sera présentée à l'ensemble des parties, notamment aux organisations représentatives du personnel, la décision de désindexer ces primes et indemnités est suspendue.